



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'accompagnement des politiques éducatives  
Sous-direction à l'action éducative  
Délégué national à la vie lycéenne et collégienne  
DGESCO C2 - DNVL  
n°2020-0133  
Affaire suivie par :  
Christophe BRUNELLE  
Tél : 01 55 55 09 34  
Mél : [christophe.brunelle@education.gouv.fr](mailto:christophe.brunelle@education.gouv.fr)

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

**Direction générale  
de l'enseignement scolaire**

Paris, le **19 NOV. 2020**

Le ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et des sports

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école  
Mesdames et messieurs les principaux  
Mesdames et messieurs les proviseurs  
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs  
des établissements régionaux d'enseignement adaptés  
s/c de Mesdames et messieurs les recteurs d'académie

**Objet :** Lancement du concours « prix de l'action éco-déléguée de l'année » 2020/2021

L'éducation au développement durable est une priorité ministérielle.

La circulaire du 27 août 2019 a marqué une nouvelle étape dans l'éducation au développement durable avec notamment la désignation a minima d'un binôme d'éco-délégués dans chaque collège et dans chaque lycée et dans toutes les instances de la démocratie scolaire.

La circulaire du 24 septembre 2020 rend obligatoire l'élection des éco-délégués dans chaque classe de collège et de lycée et la recommande en CM1 et CM2.

Afin d'encourager les initiatives et les innovations, tout en valorisant le travail réalisé par cette cohorte sans précédent constituée de plus de 250 000 éco-délégués, le premier concours « prix de l'action éco-déléguée de l'année » est lancé. Il s'agira pour les éco-délégués de réaliser une vidéo d'une minute maximum présentant une action concrétisée dans l'établissement, en expliquant la démarche suivie pour y parvenir. Outre les contenus de ces projets, la méthode de travail collectif par établissement ou inter-établissements, fera l'objet d'une attention toute particulière.

Les productions sous forme de clé USB seront adressées au recteur d'académie, à l'intention du comité de pilotage académique de l'éducation au développement durable avant le **mardi 6 avril 2021**.

Vous trouverez le règlement de ce concours avec le présent courrier. Ce règlement devra être transmis à l'ensemble des participants.

Je vous remercie pour votre mobilisation et le succès de ce concours.

Délégué national à la vie lycéenne et collégienne  
DGESCO C2 - DNVL  
110, rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP

**Pour le ministre et par délégation  
le directeur général de l'enseignement scolaire**

  
**Edouard GEFFRAY**